

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

**MAIRIE DE FOS-SUR-MER**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES  
EN EXERCICE : 33

**L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à 18 heures,**

NOMBRE DE MEMBRES  
PRESENTS : 25

Le Conseil Municipal de la commune de FOS-SUR-MER s'est réuni en l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur René RAIMONDI, Maire ;

NOMBRE DE SUFFRAGES  
EXPRIMES : 32

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Philippe POMAR, Anne-Caroline WALTER CIPREO, Nicolas FERAUD, Mariama KOULOUBALY-ABELLO, Christian PANTOUSTIER, Pascale BREMOND, Cédric ALOY, Adjoint

DATE DE LA CONVOCATION :

**19 décembre 2024**

DELIBERATION N° 2024-123

Daniel HUMBLET, Hervé GAMES, Michèle HUGUES, Jean-Yves DUBOC, Richard GASQUEZ, Jean-Philippe MURRU, Christine CARTON, Thierry MEGLIO, Nathalie D'AMELIO BENGUERRACH, Anne BACHMAN, Sonia BOUCHOUL, Jean-Michel LEROY, René GIACALONE, Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Wilfrid PIGNATEL, Conseillers municipaux.

OBJET :

**DECLASSEMENT D'UNE  
EMPRISE COMMUNALE  
SITUEE MONTEE DES  
PORCELETS A FOS-SUR-MER**

**Procurations étaient données à :**

René RAIMONDI par Philippe TROUSSIER,  
Philippe POMAR par Monique POTIN,  
Jean-Michel LEROY par Laurence LEBIAN,  
Christian PANTOUSTIER par Janine NERANI,  
Philippe MAURIZOT par Angélique HUMBERT,  
Pascale BREMOND par Jeanine PROST,  
Mariama KOULOUBALY-ABELLO par Marie-José GRANIER.

**Etaient absents :**

Jean FAYOLLE

**Secrétaire de Séance :**

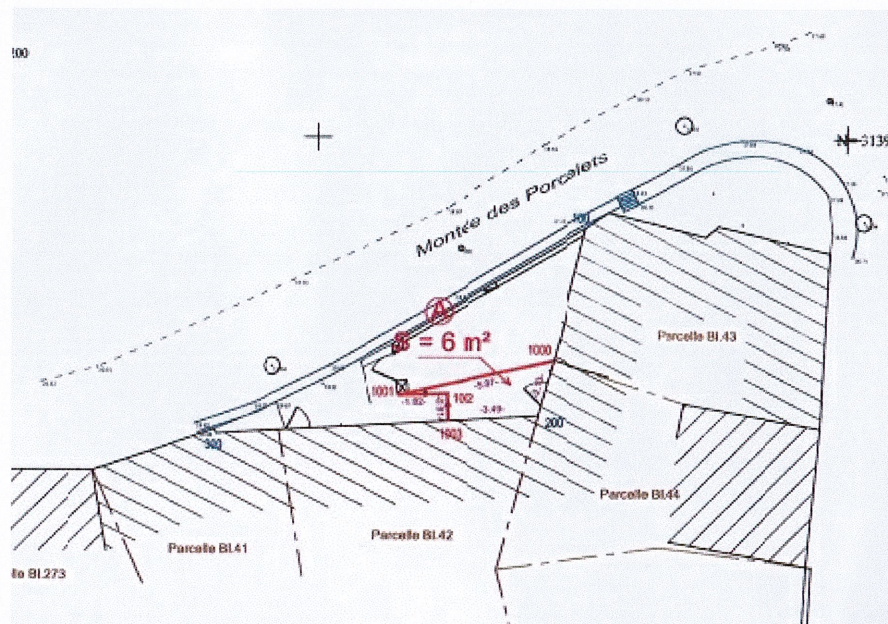
Michèle HUGUES, conseillère municipale

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu le code de la Voirie Routière,

Considérant que dans le cadre de la gestion de son patrimoine immobilier, la commune de Fos-sur-Mer souhaite céder une emprise de 6 m<sup>2</sup> située Montée des Porcelets, actuellement classée dans le domaine public communal, à Fos-sur-Mer.

Considérant que cette emprise ne présente pas d'intérêt pour la collectivité. Elle n'est ni à usage direct du public, ni affecté à un service public car utilisée comme passage par le propriétaire de la parcelle mitoyenne cadastrée BI n° 44.

Considérant qu'afin de la céder, il convient préalablement de prononcer son déclassement du domaine public communal.



Considérant que l'article L 141-3 du code de la voirie routière dispense d'enquête publique préalable les procédures de classement et de déclassement des voies communales dès lors qu'il n'y a pas d'atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies, ce qui est le cas en l'espèce.

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

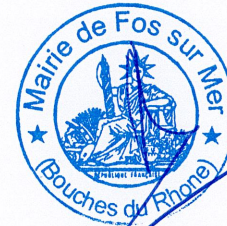
- DECLASSE** du domaine public communal l'emprise située Montée des Porcelets dont la superficie est de 6 m<sup>2</sup>.

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Fait à FOS-SUR-MER, le 19 décembre 2024

**Le Maire  
René RAIMONDI**



La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle :

- soit dans les deux mois suivant sa date de publication au recueil des actes administratifs, par recours gracieux adressé à Monsieur le Maire de Fos-sur-Mer, Hôtel de Ville avenue René Cassin 13270 Fos-sur-Mer,
- soit par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Leca, 13002 Marseille, 04 91 13 48 13

Le requérant peut également saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de notification de rejet du recours gracieux, ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par l'Administration saisie du recours, le requérant disposera de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Leca, 13002 Marseille.